ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Première année de Licence
Mention Administration Economique et Sociale,
Parcours général et option santé
Année universitaire 2023-2024

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Première année de Licence
Mention Administration Economique et Sociale
Parcours général et option santé

est composée comme suit :

- Francis QUEROL, Doyen de la Faculté d'Administration et Communication, Maître de Conférences en Droit Public, Président
- Moussa THIOYE, Vice-Doyen de la Faculté d'Administration et Communication, Professeur de Droit Privé
- Anne KIMMEL-ALCOVER, Responsable pédagogique de la L1 AES, Maître de Conférences en Droit Privé
- Jean-Marc THEVENIN, Responsable pédagogique de la L3 AES, parcours ES, Maître de Conférences en Informatique

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 8 mars 2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr